



## Caroline Poirier

Associée

T : 514.985.4541 / C : poierc@bennettjones.com

Montréal

### FORMATION

Université de Montréal, LL.B, 1995

Professionnel agréé de la protection des renseignements personnels / Canada (CIPP / C), 2021

Professionnels en gouvernance du Canada, Programme des fondements de la gouvernance, 2020

### ADMISSIONS AU BARREAU

Québec, 1996

Forte d'une expérience dans le conseil aux entreprises technologiques sur un large éventail de questions juridiques, Caroline Poirier, apporte au cabinet une combinaison unique de connaissances et d'expertise juridiques propres au secteur.

Caroline est une avocate spécialisée en droit des affaires qui compte plus de 20 ans d'expérience dans la direction de contrats commerciaux complexes et de grande envergure dans le secteur des technologies de l'information, particulièrement dans le secteur de la santé numérique et en télécommunications. Sa pratique est axée sur les technologies de l'information, la protection de la vie privée, les contrats gouvernementaux, le droit de la santé (soins de santé privés) et l'approvisionnement. Elle possède une vaste expertise dans la gestion d'enjeux juridiques et commerciaux au sein d'organisations innovantes, hautement réglementées et en croissance rapide.

Auparavant, elle était vice-présidente, Affaires juridiques chez TELUS, dirigeant l'équipe d'avocats fournissant le soutien juridique commercial et réglementaire au soutien des activités courantes de TELUS Santé, TELUS Agriculture et TELUS Solutions d'affaires, et conseillant l'équipe de direction sur un large éventail de questions et de risques juridiques et réglementaires dans les différents secteurs d'activité, y compris les risques liés à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité. Caroline a dirigé la négociation et la rédaction d'ententes relatives aux technologies de l'information de TELUS (p. ex. licences, SaaS, distribution) avec des clients des secteurs privé et public pour des solutions de télécommunications et de TI en matière de santé numérique. Ceci comprend notamment des accords avec des gouvernements provinciaux pour les dossiers santé

électronique (DSÉ), les dossiers cliniques informatisés (DCI), les systèmes de télésoins et des ententes-cadres de télécommunications, et des ententes avec des organisations du secteur privé pour les solutions de soins de santé virtuels, les solutions de gestion de réclamations de règlement, les logiciels d'officine des pharmacies (PMS) et les accords de solutions mobiles pour les voitures connectées et l'Internet des objets (IdO).